



HAUT-COMMISSARIAT  
DE LA RÉPUBLIQUE  
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



GOUVERNEMENT  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE



# FONDS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

DOSSIER DE PRESSE

**SIGNATURE DE LA CONVENTION  
DU FONDS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

lundi 27 février 2023

# LE FONDS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Fonds de Transition Énergétique (FTE) est un des 27 engagements du Président de la République Emmanuel MACRON. Il a pu l'annoncer à l'occasion de son déplacement en Polynésie française en juillet 2021.



Le Fonds de Transition Énergétique est doté par l'État à hauteur de 7,1 milliards FCFP sur 4 ans

Les équipes du haut-commissariat, en étroite collaboration avec les services du Pays et du Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie française, ont travaillé au cadrage du fonds de transition énergétique pour permettre son déploiement sur le territoire.

Aujourd'hui,  
Monsieur Eric SPITZ, Haut-commissaire de la République en Polynésie française et  
Monsieur Edouard FRITCH, Président de la Polynésie française  
signent la convention du Fonds de transition Energétique,  
en présence de Monsieur Cyril TETUANUI, Président du Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie française.



# APPEL A PROJET ANNUEL

Chaque année de 2023 à 2026, un appel à projet sera mis en place par le haut-commissariat.

Le premier appel à projet sera lancé en avril 2023 pour être clôturé en octobre de la même année.

Les collectivités et les entreprises sont éligibles au FTE pour les opérations suivantes :

1. Les installations de production d'énergie électrique ayant recours aux énergies renouvelables (exemple : centrale solaire, hydroélectricité) ;
2. Les installations de production d'énergie renouvelable thermique pour limiter le recours aux énergies fossiles (exemple : chauffe-eau solaire, biomasse, SWAC) ;
3. Les investissements d'infrastructures de réseaux et de stockage pour fluidifier l'injection d'énergie intermittente (exemple : stockage d'énergie chimique via des batteries ou gravitaire via des retenues d'eau) ;
4. Les installations de production hybrides dont la part d'ENR est supérieure à 50% permettant de couvrir de nouveaux besoins ou en substitution partielle d'installations fossiles.

Les taux d'intervention du fonds seront modulés en fonction du type d'opération et de la rentabilité économique des projets.

Le Haut-commissaire pourra déroger à la modulation du taux d'intervention, dans la limite de 95% HT du coût de l'opération, en prenant en compte des critères géographiques et démographiques.



## SUIVI ET MISE EN OEUVRE

Le suivi et la mise en œuvre du FTE sera assuré par :

Un comité de pilotage (COPIL) est co-présidé par le Haut-commissaire de la République en Polynésie française et le Président de la Polynésie française.

Le COPIL arrête la programmation annuelle des opérations.

Un comité technique (COTECH), co-présidé par le Secrétaire général du Haut-commissariat de la République en Polynésie française et le Ministre du Pays en charge de l'énergie, est chargé :

1. d'instruire les dossiers déposés dans le cadre des appels à projet ;
2. de proposer une programmation au comité de pilotage.



A ce jour, avec la signature de la convention FTE, 25 des 27 engagements pris par le Président de la République lors de son déplacement officiel en Polynésie française sont concrétisés au bénéfice des Polynésiens et du territoire.



# AGIR - MOBILISER - ACCELERER



"...L'idée est claire : décliner nos objectifs, secteur par secteur, territoire par territoire.

Fixer, dans la concertation, des actions à mener et des points d'étape.

Et nous donner des moyens pour atteindre nos ambitions.

Nous devons agir. Nous devons tous nous mobiliser. Et nous devons accélérer.

C'est précisément le but de France Nation verte, qui sera l'étendard commun de nos actions pour la transition écologique...

...France Nation Verte, c'est un chemin pour vivre mieux, en meilleure santé et dans une économie portée par une croissance nouvelle et réorientée...

... Enfin, et j'y tiens particulièrement : une France verte doit être une France juste. Nous ne devons laisser personne sur le bord du chemin. Nous accompagnerons toujours nos compatriotes touchés par la transition écologique, en particulier les plus modestes.

Chacun prendra sa part. Nous devons unir nos forces. C'est ensemble et en responsabilité, que nous relèverons le défi de la transition écologique.

C'est l'ambition de France Nation Verte !"

Elisabeth BORNE  
Première ministre

